

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2023

PRESENTS : MM. TORNARE Roland, MAILLARD Christian, BALDACCI Robert, MAILLARD Michel, DAVID Etienne, PATOIS Arnaud, Mmes LOICHOT Evelyne, MUNNIER Angélique

ABSENTS EXCUSES : MM EGLIN Pierre, ECK Rémi

ABSENTE : Mme PHEULPIN Stéphanie

1- ASSIETTE COUPE DE BOIS – DELIBERATION

Les coupes proposées par l'ONF en 2023 sont les parcelles :

N°8 – 4Ha59 pour un volume de 280 m³ (avec une partie pour les affouagistes)

N°19 – 7Ha79 pour un volume de 220 m³

Le Conseil vote à l'unanimité des membres présents la proposition.

2- PROGRAMME TRAVAUX 2023 EN FORET COMMUNALE – DELIBERATION

Le projet comprend : - un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables.

Les travaux sylvicoles retenus sont : - dégagement manuel en plein de régénération naturelle,
- plantations, fourniture et mise en place de plants.

Pour une somme totale de 5512.20 € HT.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le document d'aménagement qui a été proposé par l'ONF et valide le programme de travaux pour l'aménagement de la forêt communale de Glay.

3- TARIFS COMMUNAUX 2023 – DELIBERATION

Les tarifs étant figés depuis de nombreuses années, le conseil décide de réviser ceux-ci pour l'année 2023.

Location salles

- Petite salle du bas : 80 €

- Grande salle du haut : 130 €

- Caution : 200 €

Location garages : 40 €

Cimetière

- Concession simple : 120 €

- Concession double : 210 €

- Columbarium : 900 €

4- VOTE DES TAUX TAXES FONCIERES ET TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté en 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. Le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 12.81 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.60 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.34 %

5- DIVERS

- OPERATION BRIOCHE

Elle aura lieu du 27 mars au 02 avril 2023.

- FUSION DES COMMUNES DE MELIERES, DANNEMARIE LES GLAY, GLAY

Pour l'heure, ceci n'est qu'une analyse pour voir les avantages dont les communes pourraient bénéficier. M. le Maire demande l'avis au Conseil pour en continuer la réflexion.

Pour : 6 – Abstentions : 2

- NETTOYAGE DE LA COMMUNE

Depuis 2020, les élus se mobilisent pour nettoyer le village. Nous organisons à nouveau une matinée, le 04 Mars 2023 de 8H à 12H. Tous les habitants ayant envie de participer sont les bienvenus. Pour une bonne organisation, vous pouvez nous en informer en laissant un message à la mairie sur le répondeur au 03 81 30 86 08 ou par mail mairieglay@wanadoo.fr

L'opération sera annulée en cas de mauvais temps.

- EMPLOYE COMMUNAL

Cédric Dubail devrait voir un médecin conseil le 10 mars. M. Le Maire se renseigne pour que les modalités d'emploi soient sécurisantes pour les deux parties.

- TITULARISATION SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Conseil approuve les dispositions pour titulariser Mme Isabelle BILGER.

- LOCATION GARAGE

Un garage sera libre et mis à la location à compter du 1^{er} avril, s'adresser au secrétariat de Mairie.

6- PROJET AIRE DE JEUX – AVANCEMENT

M. Arnaud PATOIS présente les plans qu'il a réalisés. Le projet comprend un terrain de jeux pour les petits, un city, des terrains de boules, ainsi que des tables de pique-nique. Le tout respectant les solutions pour pouvoir organiser d'autres manifestations et conservant les places de parking. L'étude est soumise au chiffrage pour prendre la décision de réaliser les travaux en totalité ou en partie.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H20